

CONSTANTIN ASSOCIES

26, rue de Marignan
75008 - PARIS

FIDUCIAIRE DE LA TOUR

28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

Immeuble Le Pressensé
268, avenue du Président Wilson
93210 – La Plaine Saint Denis

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS
DE L'EXERCICE ET CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES
AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST
POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

CONSTANTIN ASSOCIES
26, rue de Marignan
75008 - PARIS

FIDUCIAIRE DE LA TOUR
28, rue Ginoux
75015 - PARIS

SQLI

**Rapport Spécial des
Commissaires aux Comptes
sur les conventions et engagements autorisés au
cours de l'exercice et conventions et engagements
approuvés au cours d'exercices antérieurs dont
l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et des engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire

Nature et objet :

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2006 a autorisé le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il devait déterminer et dans les limites fixées dans l'autorisation de l'assemblée, à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ ou des mandataires sociaux de la Société et/ ou des sociétés du groupe.

Modalités :

Le Conseil de surveillance du 29 mars 2007, sur la recommandation du Comité des rémunérations, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a donné son accord sur une attribution gratuite d'actions aux membres du Directoire dans les conditions suivantes :

- Le nombre d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire sera de 236 111 actions, réparties entre les membres du Directoire comme suit :
 - Yahya EL MIR 141.667 Actions
 - Bruno LEYSSENE 47.222 actions
 - Nicolas REBOURS 47.222 actions
- L'attribution gratuite des actions aux bénéficiaires ne deviendra définitive qu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de leur attribution par le Directoire.
- L'attribution définitive de leurs actions gratuites à l'issue de la période d'acquisition sera soumise à la réalisation des conditions suivantes :
 - (i) Etre titulaire, à la date d'expiration de la période d'acquisition, d'un mandat social ou d'un contrat de travail en vigueur au sein de la société et/ ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, sauf s'il a été mis fin à un tel mandat social ou un tel contrat de travail par la retraite ou l'invalidité ;
 - (ii) Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2007 supérieure ou égale à 8% ;
 - (iii) Pour 1/3 des actions gratuites attribuées à chacun : atteinte d'une Marge Opérationnelle Courante 2008 supérieure ou égale à 8% :

Le dernier tiers d'actions gratuites ne sera soumis à aucune autre condition que la condition de présence fixée au (i) ci-dessus.

Les bénéficiaires devront en outre avoir adhéré à un règlement de plan reprenant les présentes conditions particulières d'attribution.

- Les actions resteront indisponibles à la vente pendant une période complémentaire de conservation de deux ans à compter de leur attribution définitive.

Le Conseil de surveillance a décidé de fixer à 5% du nombre d'actions gratuites attribuées à chaque membre du Directoire la quantité qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Au titre de l'exercice 2007, seul 1/3 des actions gratuites non soumises à condition autre que la condition de présence ont été attribuées de la façon suivante :

Mr Y. EL MIR Président du Directoire	47 222 actions
Mr B. LEYSSENE Membre du Directoire	15 741 actions
Mr N. REBOURS Membre du Directoire	<u>15 741 actions</u>
	78 704 actions

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application de l'article R.225-58 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

I- Souscription d'un contrat d'assurance type Garantie Sociale du chef d'entreprise par votre société pour Messieurs Y. ELMIR et B. LEYSSENE

Nature et objet

Souscription d'un contrat d'assurance GSC afin de leur faire bénéficier d'un traitement équivalent à celui des ASSEDIC dans la mesure où leur contrat de travail se trouve suspendu du fait de leur nomination en qualité de membre du Directoire.

Modalités

Versement d'une prime de 6 261 Euros pour Monsieur Yahya EL MIR et de 5 426 Euros pour Monsieur Bruno LEYSSENE.

II – Convention de prestations avec la société LVCT

Nature et objet :

Contrat de mandat par lequel le Mandant confie au Mandataire la mission de l'assister en vue de l'acquisition de contrôle d'une société cible, notamment par identification de cibles potentielles et prises de contact avec les cédants potentiels, par assistance du mandant dans la conduite des négociations avec le ou les cédants potentiels sélectionnés de la ou des cibles potentielles sélectionnées.

Au titre de l'exercice 2007, le montant pris en charge s'élève à 282 129 Euros HT.

Membre concerné :

Monsieur Bernard JACON

Paris, le 23 Avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



M. BONHOMME

FIDUCIAIRE DE LA TOUR



C. FIEU